

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Si vous trouvez un coupon de renouvellement dans l'enveloppe, c'est qu'il est maintenant temps de renouveler votre carte de membre. Remplissez le coupon et retournez-nous le avec votre cotisation. Si vous avez renouveler et que vous trouvez un coupon, excusez-nous, une erreur s'est glissée.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE APPUI!



L'AIDE SOCIALE SET DROIT
LOBLICATION PAS UN CHOIX
NON AU PROJET DE LOI 70

Sommaire	
Projet de réglementation de PL70 par Véronique Salmon	P. 2, 3
Info-Loi par Christian Loupret	P. 4
L'ADDS QM et ses principales activités: le Comité Loi par Jean Cazes	P. 5, 6
L'ADDS QM et ses principales activités: le Comité Luttes et Préjugés par Jean Cazes	P. 7, 8
Nouvelles de la militance par Véronique Salmon	P. 9
Calendrier	P. 10













Projet de réglementation de PL70 Par Véronique Salmon

Le 12 juillet dernier, au moment où la majorité des groupes de défense collective des droits des personnes assistées sociales sont fermés temporairement pour la période des vacances, monsieur François Blais ministre de la solidarité sociale a annoncé la sortie de son projet de réglementation de la loi d'aide sociale. À partir de cette date, nous avons 60 jours pour présenter des mémoires qui expriment notre désaccord. Le 10 septembre 2017, ça devrait être adopté.

« Le projet de loi 70 visant à « permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi » a été présenté le 10 novembre 2015 et a été adopté un an jour pour jour plus tard. Entre ces deux moments, il y a eu plusieurs dizaines d'interventions publiques (conférences de presse, lettres ouvertes, manifestations...) pour dénoncer le caractère contraignant et punitif du futur programme Objectif emploi (...) La présentation, le 12 juillet dernier, du projet de règlement qui mettra en œuvre le programme Objectif emploi a confirmé l'intention du gouvernement, soit allé de l'avant avec cette réforme contreproductive et néfaste pour les primo-demandeurs, malgré les nombreuses critiques soulevées. » (1)

Dans son projet de réglementation, le ministre présente 10 mesures réglementaires. Je n'en présente que 2 car les conséquences de ces mesures ont un impact majeur sur le **droit à l'aide sociale**.

Mise en œuvre du Programme objectif emploi

Les personnes qui feront une première demande à vie d'aide sociale (primo-demandeur) seront assujetties au Programme objectif emploi et devront se soumettre à un régime particulier pendant une période de 12 à 24 mois avec danger de sanctions financières pour non-participation. Une rencontre obligatoire avec un.e agent.e sera exigée. Le chèque d'aide sociale (628\$) sera retenu si la personne ne se présente pas. Une allocation de participation sera accordée aux participant.e. méritant.e (?) allant de 38\$ à 60\$ par semaine pour une personne seule. Des manquements à ses engagements pourraient mener à des sanctions financières appliquées à la prestation de base. « La diminution de la prestation sera de 56\$ pour le premier manquement, de 112\$ pour le deuxième manquement et de 224\$ pour tout manquement additionnel. [Autrement dit, le chèque pourrait être réduit à 404\$] (...) L'allocation de participation ne sera versée qu'à la reprise des engagements prévue au plan d'intégration en emploi par le participant ou la participante (...). » (2) L'entrée en vigueur de cette réglementation est le 1^{er} avril 2018.

« À travers ce programme, le ministre introduit incontestablement le principe du workfare, en liant l'aide financière et l'aide à l'emploi. (...) Sous le prétexte de beaux objectifs d'intégration en emploi, le ministre introduit la notion de pénalités qui, en fin de compte, aura comme effet le retour forcé des gens dans des emplois sous-payés qui ne leur conviennent pas ou les poussera carrément à la rue. Il apparaît clairement que l'intention poursuivie par le gouvernement est de servir le patronat en main d'œuvre à bon marché, sans sécurité d'emploi et contrainte de rester sous peine de voir ses prestations coupées. (...)

Les personnes avec des contraintes sont exclues de ce nouveau programme, ce qui est logique. Par contre, la détermination de ces contraintes se fera par ces mêmes fonctionnaires et médecins du ministère qui refusent presque systématiquement la reconnaissance de contraintes, sauf peut-être la contrainte temporaire pour l'âge ou la grossesse qui est incontestable. Qu'est-ce qui laisse croire que l'attitude et le jugement de ces personnes seront différents pour reconnaître les limitations des personnes? Les personnes, dont les contraintes bien réelles ne sont pas reconnues, à qui on forcera la main seront placées dans une situation extrêmement précaire qui pourrait les pousser rapidement vers l'abandon et la pauvreté extrême. Le ministre devrait prioritairement revoir le système très injuste et discriminant des catégories à l'aide sociale. (...)

Une autre inquiétude reste les ressources humaines. La diminution des effectifs d'année en année et la fermeture de plusieurs CLE nous questionnent sur la capacité du personnel à offrir les accompagnements individualisés qu'implique le Programme objectif emploi. Le nombre de fonctionnaires et la qualité de l'accompagnement actuel nous laissent croire que l'objectif ne sera pas atteint. Comment passer d'un système inhumain à un système d'accompagnement individualisé des personnes qui demandent du temps, du respect et de l'écoute? Comment assurer que les personnes ne vivront pas un autre échec? » (3)

« La liste des motifs justifiant un refus d'emploi demeure, elle aussi, assez limitée. La plupart de ces motifs vont de soi – comment pourrait-on en effet obliger une personne à accepter un emploi qui ne respecte pas les normes du travail ou qui met sa vie en danger? Toutefois, l'autre partie de la liste laisse place à interprétation : éloignement du milieu de travail, obligations familiales, compétences requises pour occuper un emploi, etc. Le libellé est sans équivoque, c'est la personne assistée sociale qui encore une fois portera le fardeau de la preuve. Elle devra justifier, auprès de son agentE, le motif pour lequel elle ne peut accepter tel ou tel emploi.

Cela est d'autant plus inacceptable qu'en réalité, la personne aura fort probablement très peu de pouvoir sur son plan d'intégration en emploi. Car si, en théorie, le plan d'intégration en emploi est fait conjointement par l'agentE et la personne, ce plan se fera dans le cadre d'un rapport très inégalitaire : les personnes risquent d'accepter le plan proposé par l'agentE et tout type d'emploi qui s'y trouve inscrit, pour être certaines d'avoir leur chèque. » (4)

Arrêt du Programme alternative jeunesse

Le 1^{er} avril 2018, le Programme alternative jeunesse sera arrêté, sauf pour les jeunes qui y sont déjà engagé jusqu'à la fin prévue de leur participation.

« Parallèlement, avec la prétention du ministre Blais de vouloir aider les jeunes, nous nous expliquons mal la fin du Programme alternative jeunesse, une démarche d'intégration en emploi destinée aux jeunes qui portait fruit. En effet, quand ce programme battait son plein en 2013-2014, le nombre de jeunes qui participaient à alternative jeunesse sur une base volontaire, et parfois même sans allocation supplémentaire, oscillait entre 7 000 et 8 000 (5). En se tournant vers un programme obligatoire, il nous apparaît évident que le ministre veut faire plaisir à sa clientèle électorale en imposant des sanctions aux personnes qui refusent de prendre part à objectif emploi. » (6)

Comme nous l'avons souvent écrit, l'impact majeur de PL70 est le retrait du droit à une aide financière de dernier recours. Avec les contraintes et les pénalités du Programme objectif emploi, nous nous éloignons de plus en plus de la première loi québécoise d'aide sociale adoptée en 1969 qui reconnaissait le droit à l'assistance sociale pour toutes les personnes sans ressources, quelle que soit la cause du besoin. Elle faisait ainsi de l'aide sociale un droit et non pas une charité octroyée à des pauvres méritants. Avec l'arrivé du Programme objectif emploi, ce droit disparaît.

⁽¹⁾ Coalition Objectif Dignité. (juillet 2017). 628 \$, ça ne se coupe pas. Non au projet de loi 70!

⁽²⁾ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2017). Principaux éléments de l'analyse d'impact des 10 mesures réglementaires proposées.

⁽³⁾ Coalition régionale contre le projet de loi 70. (2017). Mémoire présenté au ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS).

⁽⁴⁾ Coalition Objectif Dignité. (juillet 2017). 628 \$, ça ne se coupe pas. Non au projet de loi 70!

⁽⁵⁾ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2014). Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale. Janvier 2014. Repéré à http://www.mess.gouv.gc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/archives.asp

⁽⁶⁾ Coalition régionale contre le projet de loi 70. (2017). Mémoire présenté au ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS).

MISÈRE À L'AIDE SOCIALE

4 personnes, avec une situation similaire nous ont contactés à la mi-juin. Une par courriel et 3 autres par téléphone.

INFO-LOI



Voici le courriel reçu : Bonjour,

J'ai un problème sans fin qui ne se règle pas. Puisque j'ai plusieurs diagnostics en santé mentale. Je suis sans diplôme avec une déficience légère et j'ai 49 ans et l'on me dit apte à l'emploi, que faire? Comment pourrais-je augmenter mes revenus? Je vis avec 628\$/mois d'aide sociale, j'aimerais travailler et augmenter mes revenus c'est trop injuste!! On dit que je suis apte à l'emploi, mais personne ne veut de toi à cause de mes problèmes de santé. Je me sens toujours entre 2 chaises, c'est très difficile à vivre!

Par Christian Loupret Une autre au téléphone, elle a 56 ans, donc reçoit 628\$/mois d'aide sociale. Elle a été violée au début de l'adolescence et n'a pas pu en parler, car sa mère la laissait seule et lui disait de ne pas en parler, car on la mettrait en prison. Son frère s'est suicidé, elle a subi un post trauma. Elle est massothérapeute, mais ne peut pas demeurer debout longtemps, à cause de ses genoux. "Pourquoi qu'il ne nous fusille pas, on souffrirait moins." "C'est mes chats qui me gardent en vie, car j'ai peur qu'il leur arrive de quoi si je pars"

Un homme de 59 ans a été forcé de démissionner de son travail et n'a pas eu droit à l'assurance emploi. Il travaillait pour une agence de sécurité d'envergure mondiale. Il n'a pas vraiment de référence et n'arrive pas à se trouver un emploi. Il souffre de différents maux: arthrite, arthrose, diabète, mal de dos, etc. Je lui propose les banques alimentaires et il me répond : " J'aimerais ça manger un steak avec patates et légumes."



Claude 46 ans a une formation comme peintre en bâtiment, il possède un permis de chauffeur classe 1. Dernièrement son institution financière l'a appelé pour un paiement de 18.50\$ qui a été refusé, et lui a dit qu'il y aurait des frais de 40\$. Il a menacé au téléphone la personne qui l'a appelé et la police a été le chercher chez lui et a dû passer 4 jours au centre de détention de Québec. Il a attendu presque 7 heures à une clinique sans rendez-vous pour y être vu 5 minutes, sans sentir avoir été écouté et il en est sortit avec une prescription.

Le montant de base à l'aide sociale est de 628\$/mois, avec le nouveau Programme objectif emploi, dont le règlement est sorti le 12 juillet dernier, le montant de base pourra être de 404\$/ pour un primo demandeur.¹

Pourquoi créer davantage de misère?

¹Primo demandeur : première demande à vie.



L'ADDS QM et ses principales activités (1) : le Comité Loi Par Jean Cazes

Les six comités de l'ADDS QM occupent une grande importance dans sa mission. Premier et non le moindre des deux comités abordés dans cette *Riposte*, le Comité Loi nous est expliqué par son animateur et ses membres militants rencontrés à leur réunion d'avril dernier.

Qu'est-ce que le Comité Loi?

Précisons d'abord qu'étant donné son rôle majeur, le **Comité Loi** est l'un des deux comités dit **permanents** de l'**ADDS QM** en incluant le **Comité Luttes et Préjugés**. Les autres comités sont sujets à modifications suivant l'évolution des enjeux et revendications.

Voici une description du Comité Loi telle qu'exprimée à peu de chose près dans le site Web de l'ADDS QM :

« Le Comité Loi est celui qui s'occupe de tous les services de dépannage juridique. Ce comité est mis en place pour former les personnes au sujet de la **loi sur l'aide aux personnes et aux familles** (aide sociale). »

En somme, « le Comité Loi sert à démystifier la loi et ses règlements qui sont très complexes et décrits dans deux gros volumes », souligne d'entrée de jeu **Christian Loupret**, militant salariée, responsable du **Dépannage téléphonique**(1) et animateur de ce comité.

Quand et comment se déroulent les réunions du Comité Loi?

Le Comité Loi se réunie aux trois semaines, en petit groupe de cinq ou six, l'aprèsmidi. À partir de différents cas, on y fait la lecture de différents articles de la loi pour les analyser afin de mieux la comprendre.

Quelle est l'utilité du Comité Loi?

D'abord, pour mieux saisir la complexité des règlements de la loi telle que décortiquée en réunion, Christian donne de nombreux exemples de problèmes vécus par des citoyens dans son application. La question des **avoirs liquides** - 1500\$ maximum sans contrainte - revient entre autres souvent sur le tapis. En comprenant mieux la loi, les membres du Comité peuvent vérifier s'il y a vraiment de bonnes raisons pour qu'elle s'applique à une personne d'après les informations qu'elle leur a fournies. Si cette personne le désire, le Comité peut lui suggérer de tenter de régler ça en groupe.

Suite de la page 5

L'ADDS QM et ses principales activités (1) : le Comité Loi

Enfin, au plan personnel, que vous apporte votre engagement au Comité Loi ? Pour conclure, voici ces quelques témoignages des militantEs recueillis lors de la réunion d'avril du Comité Loi :

- « Ça m'a permis de voir qu'il y avait des choses dans la loi auxquelles j'avais le droit, de démystifier les peurs que j'avais, comme lorsqu'on reçoit notre belle enveloppe en se posant la question : « C'est quoi qu'il y a dedans, maintenant ? » J'ai moins peur de l'ouvrir parce que je connais les règlements, et je ne me ferai pas avoir comme c'est déjà arrivé. »
- « Comprendre la loi permet d'aider les autres. Je donne les cartes de l'ADDS QM en suggérant d'appeler au Dépannage pour confirmer ce que je peux dire ou même pour référer à l'avocat une journée par mois à l'**Atelier Droit Aide Sociale** (2) .»
- « Un des grands avantages de s'impliquer dans un organisme de défense des droits comme l'ADDS QM, c'est qu'on peut réussir à faire changer des choses en politique. On a quand même obtenu des gains, comme par exemple avec la pension alimentaire qu'on enlevait auparavant au complet. »

Vous êtes membre régulier ou sympathisant à l'ADDS QM et vous souhaitez vous impliquer dans différents comités ? Faites-nous part de votre intention !

(1) Principalement au téléphone, le Dépannage sur les questions concernant l'aide sociale est un service clé de l'ADDS QM qui se fait principalement au téléphone.

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES Septembre

Jean Cazes Jean Drolet Thierry Lord-Turgeon Michael Marion Linh Nguyen-Biron



André Noreau Carole Pellerin Gabriel Pichette Monique Toutant Hugues Tremblay

⁽²⁾ L'Atelier Droit Aide Sociale a lieu une fois par mois en présence de l'avocat Guillaume Boivin. Ces rencontres de groupe feront l'objet d'un autre article dans *La Riposte* de décembre.



L'ADDS QM et ses principales activités (2) : le Comité Luttes et Préjugés

Par Jean Cazes

Deuxième comité abordé dans ce numéro de *La Riposte*, le Comité Luttes et Préjugés nous a été expliqué par son animatrice et ses militantEs à leur réunion d'avril dernier.

Qu'est-ce que le Comité Luttes et Préjugés ?

Occupant un rôle majeur à l'ADDS QM, le Comité Luttes et Préjugés est l'un de deux comités permanents de l'organisme avec le Comité Loi.

En voici une description telle qu'exprimée à peu de chose près dans le site Web de l'ADDS QM :

« Le Comité Luttes et Préjugés propose et met en œuvre des moyens de lutte pour améliorer nos conditions de vie et éliminer la pauvreté. Il est né de la répercussion de la conjoncture économique et politique de la société sur le vécu des personnes assistées sociales. Les personnes faisant partie de ce comité discutent et organisent les actions collectives de l'ADDS QM. »

À la fois militante salariée à l'ADDS QM et animatrice de ce comité, **Renée Dubeau** précise d'entrée de jeu : « Les comités non permanents évoluent. On a ainsi rebaptisé l'ancien Comité Luttes après l'avoir fusionné avec le Comité Préjugés. La lutte aux préjugés a toujours été au cœur de nos actions collectives. Notre objectif premier, c'est vraiment d'organiser ces actions : sorties, marches, rassemblements, activités de visibilité ou politique, etc. Nous sommes beaucoup en relation avec le **Comité Femmes** (1) qui souvent, organise l'action. Le Comité Luttes et Préjugés est particulièrement ardent et dynamique! »

Quand et comment se déroulent les réunions du Comité Luttes et Préjugés ? Le Comité Luttes et Préjugés se réunie habituellement une fois par mois, le matin. Il regroupe le plus grand nombre de participants, à l'exemple des neuf militantEs rencontréEs lors de la réunion d'avril. Les propositions de luttes passent au Comité organisateur (2) qui vote pour leur adoption.

Suite à la page 8

Suite de la page 7

L'ADDS QM et ses principales activités (2) : le Comité Luttes et préjugés

Quelle est l'utilité du Comité Luttes et Préjugés ?

Comme le but premier du Comité est de défendre les personnes assistées sociales, ses membres travaillent aussi au plan national en alliance avec d'autres groupes tels que le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) qui sont organisés autour de la contestation de la loi 70 avec ses nouveaux règlements (3).

Dans les prochains mois, la lutte collective aux modifications projetées à cette loi accaparera donc beaucoup les réunions du Comité. Celui-ci va aussi continuer son travail sur le financement des groupes populaires qui forcément préoccupe l'ADDS QM, et poursuivre sa réflexion sur le **revenu social garanti**. L'ADDS QM souhaite finalement être mieux connu des personnes assistés sociales en les rencontrant davantage dans les organismes.

Enfin, au plan personnel, que vous apporte votre engagement au Comité Luttes et Préjugés?

Pour conclure, voici quelques témoignages des militantEs rencontréEs en avril :

- « Je suis maintenant capable de me virer de bord, de m'affirmer et de dire qu'on n'est pas des personnes mauvaises, qu'on n'abuse pas d'un système qu'on n'a pas choisi. »
- « Ça m'a permis de mieux comprendre le vécu des personnes assistées sociales, de constater que c'est de plus en plus difficile d'obtenir un chèque parce que le gouvernement est trop exigeant. »
- « Apprendre tout ce qui va se passer avec le projet de loi 70, c'est important pour moi, et je suis content de savoir que je peux m'impliquer pour le dénoncer. »

Et le mot de la fin de Renée : « Ça permet aux militantEs de passer à l'action sur le terrain, plutôt que d'être isolés dans leur salon ! »

⁽¹⁾ Ce comité, de même que les comités **Finances** et **Accueil, Recrutement et Communication** feront l'objet de *La Riposte* de décembre.

⁽²⁾ Le Comité organisateur est le CA de l'ADDS QM. Il est composé de membres élus à l'AGA qui sont des personnes assistées sociales. Il n'y a pas de hiérarchie, tout le monde est sur le même pied d'égalité.

⁽³⁾ Lire à ce sujet l'article de la page 2.



NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

Turbulences sociales

Le 6 juin, 7 membres de l'ADDS ont participé à un événement du RÉPAC intitulé *Turbulences sociales* sur la rue Saint-Joseph entre les rues Caron et Saint-Anselme. Les groupes membres du REPAC organisaient différentes animations afin de montrer à la population ce qu'ils et elles font pour changer la société. Il y avait une soupe populaire, un coin enfants, un spectacle de danse de personnes en chaises roulantes, etc. L'ADDS a fait parti du Comité organisateur de l'activité.



Journée bilan

Comme à chaque année, les militant.e.s se rencontrent afin de faire un bilan de l'année et commencer à réfléchir quelques pistes de perspectives pour l'année suivante. Cette journée a eu lieu le **15 juin** et **11 personnes** étaient présentes.



Assemblée générale annuelle

Le **21 juin**, **19 membres** ont participé à l'assemblée générale annuelle de l'ADDS QM.

Rassemblement contre le Programme objectif emploi

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté a invité les groupes à participer à un rassemblement le **12 juillet** en face du *Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale* afin de dénoncer la sortie du projet de règlement de la loi d'aide sociale. Nous étions **5 militant.e.s** de l'ADDS à y participer. Pendant 60 jours, le temps de la consultation (!) une boîte contenant 404 cartes de Noël qui portent le message suivant : la pauvreté et l'exclusion ne disparaîtront pas comme par magie, leur sera remis.





CALENDRIER

Septembre 2017

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2
4 CONGÉ FÉRIÉ	5	6	7 9h30 à 16h Journée planif	8	9
11	9h30 à 16h Comité organisateur	13	14 9h30 à 16h Assemblée générale d'orientations	15	16
18	19	20	21	22	23
25	26 13h30 Atelier droit aide sociale	27	28	29	30

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ♦ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'Atelier Droit aide sociale (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux locaux de l'Association ou au 525-4983.